

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 14 mai 2020

à 14 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le lundi 11 mai 2020

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil municipal, qui se déroulera exceptionnellement à huis clos, est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 14 mai 2020, à 14 h**, dans la salle du conseil de l'édifice Lucien Saulnier, située au 2^e étage du 155, rue Notre-Dame Est. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 14 mai 2020

à 14 h

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du jeudi 14 mai 2020.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.



**Assemblée extraordinaire du conseil municipal
du jeudi 14 mai 2020**

ORDRE DU JOUR

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1207796005

Avis de motion et dépôt - « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales », afin de verser en 2020 (remises 2019) des subventions totales non récurrentes de 734 077 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal et réserver une somme de 81 564 \$ visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

